

REPUBLIC OF CAMEROON
Pax - Travail - Patrie

DEPARTEMENT DE MFONDI

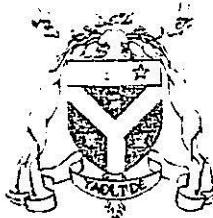
COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
FINANCIERES ET DU BUDGET

Sous DIRECTION DES MARCHES PUBLICS

SERVICE DES FOURNITURES ET AUTRES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Patrie

MFONDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF ECONOMIC, FINANCIAL AND
BUDGET AFFAIRS

SUB-DIRECTORATE OF PUBLIC CONTRACTS
SUPPLIES AND OTHER CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 2023/D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SFAM DU
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE DES PIECES DE
RECHANGE ET DES EQUIPEMENTS DES VEHICULES LEGERS DE LA COMMUNAUTÉ
URBAINE DE YAOUNDÉ

=====

LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le décret n° 87/1365 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
Vu l'arrêté n° 000400/A/MINDEVEL du 17 juillet 2020 modifiant l'arrêté n° 000333/A/MINDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville et des Adjoints au Maire de la Ville à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine de Yaoundé, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
Vu l'appel d'offres national ouvert n° 039/AONO/CUY/CIPM/2023 du 18 septembre 2023 relatif à la fourniture des pièces de rechange et des équipements des véhicules légers de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
Vu le procès-verbal n° 423 du 06 novembre 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
Vu la proposition d'attribution formulée par la Commission Interne de Passation des Marchés en sa 255^{ème} session du 07 novembre 2023.

DECIDE:

ARTICLE 1^{er} : (1) Le marché relatif à la fourniture des pièces de rechange et des équipements des véhicules légers de la Communauté Urbaine de Yaoundé, objet de l'appel d'offres national ouvert n° 039/AONO/CUY/CIPM/2023 du 18 septembre 2023, est attribué à l'entreprise BMG ENGINEERING AND SERVICES SARL, pour un montant de soixante-dix-sept millions trois cent mille quatre-vingt-sept (77 300 087) francs CFA toutes taxes comprises.

(2) Le délai d'exécution de la prestation est de trois (03) mois.

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ✓ ARMP ;
- ✓ MINMAP ;
- ✓ CIPM ;
- ✓ Archives.



Massi Altangana Luc